



COMMISSION THEMATIQUE MILIEUX NATURELS 19 AVRIL 2013

LISTE DES PARTICIPANTS

M. CALVET	SMAM (Président – Président CT « Milieux naturels »)
Mme NAUD	Syndicat Marne Vive (animatrice contrat de bassin)
Mme VERGNOL	CG 77 (chargée mission trame verte et bleue)
Mme VIDEAU	DRIEE IdF (chargée mission)
Mme DERUMIGNY	DRIEE IdF (chargée mission)
M. REDON	Environnement 93 (Président)
Mme TISSIER	SMAM (stagiaire)
M. TROTET	SMAM (technicien de rivière)
M. BRUNON	CA Marne et Chantereine (responsable environnement et écologie urbaine)
Mme LE TOUX	CG 94 (responsable section politique de l'eau)
Mme VAUVERT	Neuilly-Plaisance (écologue)
M. MASSON	Bry-sur-Marne (DST)
Mme BEDOULAY	CG 94 (chargée d'études eaux superficielles)
M. BARTH	CG 94 (chargé de projet)
Mme DESSAGNES	Sous-Préfecture Nogent-sur-Marne (chargée mission)
Mme DE KLERK	Culture Guinguette (chef de projet)
M. GARCIA	CA Haut Val-de-Marne (chargé mission)
M. ROY	Association RENARD (Président)
Mme BOULAY	CG 93 (chargée d'études)
M. CHERY-DROUET	Comité Départemental Canoë-kayak (Vice-Président)
M. HUETTE	FPPMA 75-92-93-94 (Vice-Président)
M. HAISSAT	CA Val Maubuée (Directeur parcs et forêts)
Mme BEUNKE	AESN (chargée d'opération)
M. GIUSEFFI	DDT 77 (chargé mission)
Mme PELOURDEAU	DDT 77 (chef de projet)
M. ROUE	VNF (chef subdivision de Joinville)
M. TROCHON	FPPMA 77
<i>M. DEBARRE</i>	<i>SMV (animateur SAGE)</i>
<i>M. NARCY</i>	<i>Bureau d'études AsCA</i>
<i>M. ASMODE</i>	<i>Bureau d'études OGE</i>
<i>Mme BRIOT</i>	<i>Bureau d'études ADAGE</i>

ORDRE DU JOUR

- 1) Présentation du scénario « sans SAGE » (matin)
- 2) Présentation des hypothèses contrastées thématiques (matin)
- 3) Restitution des travaux des ateliers (après-midi)

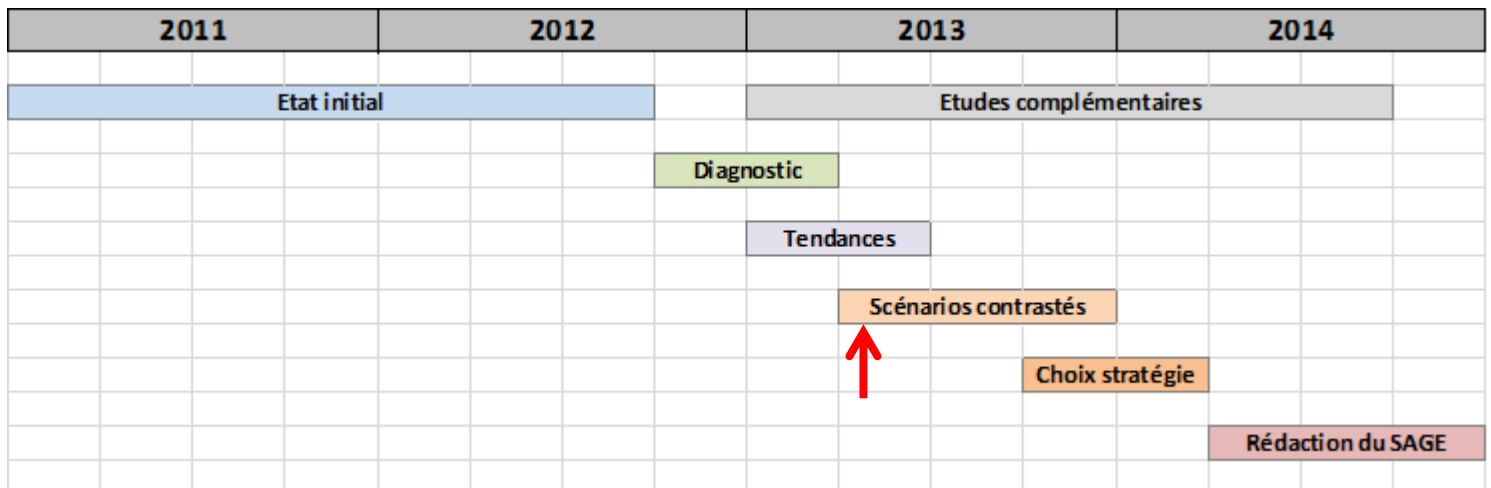
Le point 1) de l'ordre du jour a fait l'objet d'un diaporama. Il donne un résumé du rapport de la phase scénario sans SAGE, pour ce qui concerne la commission « Milieux naturels ». Le rapport complet a été validé par la commission locale de l'eau (CLE) le 25 avril 2013. Ces deux documents sont téléchargeables sur le site internet du SAGE (www.sage-marne-confluence.fr)

Le point 2) a également fait l'objet d'un diaporama. Merci de vous y référer en complément du compte-rendu ci-dessous.

PREAMBULE

M. CALVET (Président CT « Milieux naturels ») accueille les participants. Il remercie la CA Marne et Chanteraine pour la mise à disposition de leurs locaux. Il rappelle l'importance de cette réunion pour faire émerger des idées communes pour répondre aux enjeux du SAGE et en particulier ceux de la commission « Milieux naturels ».

L'animateur du SAGE replace la réunion de ce jour dans le calendrier d'élaboration du SAGE. Cette journée de travail est importante car elle va apporter la matière pour **envisager différentes stratégies pour traiter les enjeux pointés dans le diagnostic**. Un large temps est ainsi consacré à l'échange au cours de la journée.



M. NARCY (bureau d'études AsCA) présente ensuite les objectifs et le déroulement de la journée. Il explique également la démarche de formalisation des scénarios contrastés du SAGE.

Il précise que la présente réunion n'est qu'une étape dans l'élaboration de la stratégie du SAGE. Elle doit donner le « matériau de base » pour la construire. C'est une phase de réflexion et d'analyse collective où les idées doivent être poussées jusqu'au bout. Le scénario « sans SAGE » simulait une situation où « on ne fait pas mieux qu'aujourd'hui ». A contrario, le travail demandé est désormais d'imaginer les manières de faire mieux. Il faut explorer le champ des possibles et les modalités de

réalisation. Le temps n'est donc pas aux arbitrages ni à la négociation mais à un **échange constructif d'idées**.

La participation active de chacun est donc souhaitée. En effet, si le cadre réglementaire impose un certain nombre de choses dans le domaine de l'eau, d'autres thèmes ou modalités de réalisation dépendent des choix exprimés localement.

Le SAGE est une démarche collective, qui doit être cohérente, lisible et avoir une vraie architecture. Il doit dégager une vision stratégique à long terme.

Le bureau d'étude rappelle ensuite les points clés du diagnostic du SAGE Marne Confluence, pour les enjeux qui concernent la commission « Milieux naturels ».

Ce préambule a appelé quelques questions des participants :

M. CHERY-DROUET (CDCK 94) demande de bien distinguer systématiquement dans les « loisirs nautiques » ceux qui sont motorisés de ceux qui ne le sont pas.

M. ROY (association RENARD) insiste sur le manque de considération des petits rus du territoire. Ceux-ci ont longtemps été gérés comme des « égouts » à ciel ouvert, des « canalisations », certains ayant même été busés et assimilés au réseau d'assainissement pluvial. Le futur SDRIF, actuellement en enquête publique, prône dans ses orientations réglementaires que « l'urbanisation doit d'une part respecter l'écoulement naturel des cours d'eau, en particulier dans les fonds de vallées, et d'autre part permettre la réouverture des rivières urbaines et les soustraire aux réseaux d'assainissement, en réservant une marge de recul suffisante à leur renaturation ». Cela nécessite un travail de sensibilisation-formation des acteurs de l'urbanisme à ces thématiques.

1. PRESENTATION DU SCENARIO « SANS SAGE »

Se référer au diaporama présenté en séance et au rapport « Scénario sans SAGE ».

Le bureau d'études rappelle que les hypothèses méthodologiques retenues sont volontairement pessimistes. Il y a bien des évolutions réglementaires déjà à l'œuvre ou à venir mais il a été postulé que les politiques publiques ne seraient pas mises en œuvre à la lettre (comme le montre l'expérience des années passées). Il tempère toutefois le propos de ce scénario « sans SAGE » en indiquant qu'il ne raconte pas ce qui va se passer à l'avenir mais qu'il **permet de mieux comprendre ce qui pourrait advenir dans une situation tendancielle**.

Cette présentation appelle les questions-remarques suivantes :

M. CALVET (SMAM) convient qu'au cours des années 1980 à 2000, il y a bien eu un « grignotage » urbain dans la vallée du Morbras. Il estime cependant que cette dynamique est plutôt derrière nous désormais et que la dynamique projetée d'urbanisation n'est pas de même ampleur. Il marque également une différence entre le « bien commun » défendu collectivement et les choix individuels, qui peuvent conduire à un équilibre fragile. La majorité des élus sont selon lui plutôt dans une posture de « résistance » à l'urbanisation à présent.

M. ROY (asso RENARD) fait part de son inquiétude de voir l'Etat, par l'intermédiaire des Préfets, dire « qu'il ne faut pas respecter la loi ». Il prend pour exemple le fait que le SDRIF 2030 interdise l'urbanisation en certains endroits et que malgré tout, des ZAC commencées en ces lieux puissent être menées à leur terme.

Mme VIDEAU (DRIEE-IdF) demande d'être précis lorsqu'on parle de « valorisation » des berges, pour bien distinguer si l'on parle de renaturation, d'une approche plus paysagiste ou encore d'une approche en lien avec les usages des berges, qui peut être plus consumériste qu'écologique.

M. GARCIA (CAHVM) pointe le problème de l'empilement des réglementations, notamment sur les affluents. Sur ces cours d'eau non domaniaux, « qui fait quoi ? comment agit-on sur ces rivières et avec quelles procédures à mettre en place ? » Bien souvent, la puissance publique est obligée de se substituer aux personnes privées qui n'assurent pas leurs obligations. Il reconnaît toutefois que les particuliers n'ont pas toujours les moyens d'agir.

Quant au développement urbain, il estime qu'il faut rompre avec le mode de vie pavillonnaire, très consommateur d'espaces.

M. BRUNON (CAMC) abonde sur la lourdeur administrative des procédures sur les cours d'eau non domaniaux et le besoin de palier aux manquements des riverains. Mais il cible également la Marne, cours d'eau domaniaux, dont certains tronçons non navigués sont « abandonnés » par les services de la navigation (VNF). Il souhaite que le SAGE apporte sur ce point un cadre réglementaire pour agir plus efficacement.

M. ROY (asso RENARD) nuance les propos sur le caractère compliqué de la réglementation existante. Celle-ci lui semble plutôt logique et sa prétendue complexité ne doit pas être un moyen de se défausser. Il estime en revanche que cela interroge sur la manière de la mettre en œuvre et la faire respecter localement.

M. DEBARRE (animateur) indique que c'est justement l'objet du SAGE de proposer, d'une part, un cadre réglementaire sur les sujets pour lesquels cela est jugé nécessaire, et d'autre part de proposer des outils, des leviers pour améliorer l'efficacité des politiques publiques menées en la matière. Les ateliers de l'après-midi doivent inciter à identifier les solutions possibles.

M. CALVET (SMAM) juge le scénario présenté pessimiste. En 2027, il estime que la plupart des pollutions, notamment les plus majeures, auront été résorbées. Sur les aspects financiers, il constate qu'il existe bien un financement spécifique pour l'assainissement mais pas pour les actions sur la qualité de l'eau et les cours d'eau dont les fonds sont issus du budget général des collectivités. Elles relèvent pourtant de l'intérêt général. En accompagnement de la réglementation, il devrait y avoir une vision globale et un soutien financier qui permette d'amplifier les efforts sur ces sujets.

M. GARCIA (CAHVM) note qu'il existe aussi des financements européens (FEDER) qui pourraient être mobilisés.

Par ailleurs, il s'interroge sur la Marne, dont le SAGE couvre seulement la partie aval. Comment prôner une gestion globale tout en étant restreint à un tronçon de cours d'eau ?

Quant à la fréquentation des bords de cours d'eau, elle est « naturellement » présente sur les bords de Marne, cours d'eau domaniaux pour lequel il existe des servitudes, mais beaucoup moins évidente sur les affluents, cours d'eau non domaniaux. Derrière ce sujet, la question du foncier est primordiale : il faudra acquérir, aménager, entretenir...

M. REDON (Environnement 93) alerte justement sur la forte pression foncière induite par le Grand Paris, qui incite les élus et les aménageurs à chercher du foncier jusque sur des espaces naturels, berges y compris.

Mme LE TOUX (CG 94) demande si les éléments liés à la décentralisation (intercommunalités, métropole...) ont été pris en compte.

Il est répondu que ces éléments de contexte sont identifiés mais nous en avons une vision très peu précise. De plus, ce nouvel acte de la décentralisation ne sera réellement effectif sur nos territoires que dans les années 2020's.

Mme VERGNOL (CG 77) trouve aussi ce scénario pessimiste. Que ce soient la gestion des cours d'eau ou les trames vertes et bleues, il y a beaucoup d'acteurs qui s'en soucient et il y a déjà des signes positifs d'intégration dans les documents d'urbanisme.

M. NARCY (bureau d'études ASca) défend cette vision pessimiste. Il explique que sur un plan méthodologique, la prospective s'appuie sur un regard rétrospectif du territoire du SAGE. C'est elle qui incite à être pessimiste. Le scénario « sans SAGE » considère néanmoins dans sa prospective les décisions prises, les actions amorcées, avec des effets déjà observables. En effet, il ne suffit pas d'écrire une règle, un plan pour qu'il devienne la réalité. L'objectif du SAGE est justement de changer cet état d'esprit pour rapprocher la « réalité » de ce qui devrait être la « normalité ».

2. PRESENTATION DES HYPOTHESES CONTRASTEES THEMATIQUES

Se référer au diaporama présenté en séance.

Le travail attendu lors de ateliers et par l'intermédiaire des hypothèses de travail proposées est de partager des idées sur quel discours porter par l'intermédiaire du SAGE, avec quelle manière de faire, quelles modalités de gestion, etc ? Dans la formulation de ces idées, il faut chercher à **rendre crédible un futur souhaitable**. L'esprit dans les ateliers doit être résolument **optimiste tout en étant réaliste**.

Les participants doivent pousser des logiques jusqu'au bout en restant dans leur hypothèse de travail. Les restitutions des ateliers ne seront qu'une matière première qui sera analysée ensuite par le bureau d'études pour proposer des trames de scénarios.

Deux hypothèses contrastées sont proposées pour deux types d'espaces à considérer, soit 4 hypothèses contrastées au total :

- **Les milieux « identifiés » dans l'action publique : îles et berges de la Marne, certains tronçons d'affluents, certains étangs, forêts humides, ...**
 - **H1 : une meilleure planification et gestion des milieux sans changement fondamental de logique technique**
 - **H2 : une reconfiguration de l'infrastructure naturelle : redonner de la place et développer la fonctionnalité des milieux naturels**

- **Les milieux « orphelins » de l'action publique : petites zones humides, tronçons d'affluents, mares, ...**
 - **H1 : une nature utile et fonctionnelle pour l'eau - assurer la jonction et la cohérence entre pluvial, DCE et SRCE.**
 - **H2 : répondre à la demande de nature - s'inscrire dans l'approche SRCE à partir des attachements exprimés par les acteurs du territoire**

Cette présentation appelle les questions-remarques suivantes :

Mme NAUD (SMV) trouve intéressante l'hypothèse H2 pour les « milieux identifiés », qui fait écho à des remarques entendues dans les commissions du SAGE et à des études. Le schéma régional des berges d'Ile-de-France élaboré par l'IAU identifie des secteurs d'érosion à préserver pour redonner de la mobilité aux cours d'eau. Lors des précédentes commissions thématiques, s'était tenu un échange sur la dynamique de formation/disparition des îles, celles-ci semblant disparaître dans la boucle de Saint-Maur et au contraire s'engraisser au niveau des îles de Chelles. Au cours du dernier comité de pilotage du contrat Marne Confluence, VNF a également évoqué l'idée d'une rivière « mobile », précisant que cela ne posait pas fondamentalement de problème du moment que le chenal de navigation est maintenu. Tout cela traduit un besoin de mieux connaître la dynamique de transport sédimentaire et d'avoir un débat entre d'une part une volonté de protéger l'existant et d'autre part une volonté de laisser vivre la rivière.

Sur la qualification de « milieux orphelins », M. CALVET (SMAM) estime que certains de ces milieux ne se portent pas plus mal que s'ils étaient ouverts au public.

M. NARCY (AScA) entend cette remarque mais attire l'attention sur le fait que l'adage « pour vivre heureux vivons caché » peut être risqué du fait de la progression de l'urbanisation.

3. RESTITUTION DES TRAVAUX DES ATELIERS

N.B. : Les propos rapportés ci-dessous correspondent à une « synthèses à chaud » des discussions qui se sont tenues lors de la restitution des travaux des différents ateliers. Il ne s'agit donc pas d'un « produit fini » mais d'idées alimentant la construction des scénarios du SAGE.

Les quatre groupes se sont concentrés sur la définition de l'image 2030 correspondant à leur hypothèse, n'ayant pas ou peu le temps de réfléchir aux éléments de cheminement.

Groupe 1 : Les milieux « identifiés » dans l'action publique

H1 : une meilleure planification et gestion des milieux sans changement fondamental de logique technique

SLOGAN : « AVEC LE SAGE, LE SENS DU PARTAGE »

Raisonnement général du groupe

Après discussion (et intervention de l'équipe d'animation), le groupe s'est efforcé de rester fidèle à l'hypothèse de non changement de logique technique (l'idée de ne pas entraver les processus d'érosion avait été dans un premier temps envisagée). En poussant au bout cette logique « conservatoire » des milieux, y compris contre l'érosion, il a ainsi fait l'hypothèse que les îles seraient conservées, mais de manière écologique.

Le groupe a cependant, on va le voir, peu contrasté avec H2 sur la dimension spatiale des actions : alors que l'ambition d'intervention améliorant l'emprise spatiale des milieux était plutôt constitutive de H2, le groupe l'a également intégré dans son image 2030.

Enfin, les affluents ont été globalement peu travaillés.

Logique d'intervention du SAGE qui se dégage : « Avec le SAGE, le sens du PARTAGE » - mutualisation des moyens et planification au sein d'une « super structure » porteuse

Deux partis pris structurent la plus-value du SAGE pour sortir du coup par coup et conduire une réelle stratégie d'ensemble sur les milieux :

1. Une mutualisation des compétences et des moyens à l'échelle de la structure porteuse du SAGE, qui serait alors une « super-structure » de la gestion des milieux aquatiques : planification, contrôle du respect de la réglementation, surveillance des milieux, animation et communication, mais aussi études et travaux, gestion et entretien des sites. La gestion des données serait par ailleurs alimentée par une mutualisation plus globale, au niveau de Paris-Métropole par exemple, au sein d'un réseau de compétence dont le SAGE serait membre.

Une telle structure comprendrait une équipe de techniciens de rivière d'au moins 5-6 personnes. Le raisonnement pour justifier le besoin de financement qu'elle implique est l'économie d'échelle et la simplification que cela permettrait pour les financeurs (un seul interlocuteur, un seul plan de financement, etc.). Le gain d'efficacité étant censé profiter à tous, est alors envisagé une contribution financière par habitant. D'autres financements sont également envisagés : AESN et Région, mais aussi financements européens (le groupe ayant fait l'hypothèse que l'Île-de-France devenait éligible aux financements FEDER).

L'intérêt d'une telle structure repose également sur l'idée qu'il y a « une place à prendre » concernant les berges sur lesquelles VNF n'intervient pas (le parti pris étant qu'il ne faut pas attendre que VNF le fasse).

2. Une planification générale des actions « à un même niveau de gouvernance que l'urbanisme », c'est-à-dire à un niveau EPCI d'une part, et au niveau du SAGE d'autre part.

Un tel choix permet de porter des objectifs quantifiés et évaluables en termes de réalisations, qui structurent réellement la restauration et l'entretien des milieux dans une stratégie cohérente.

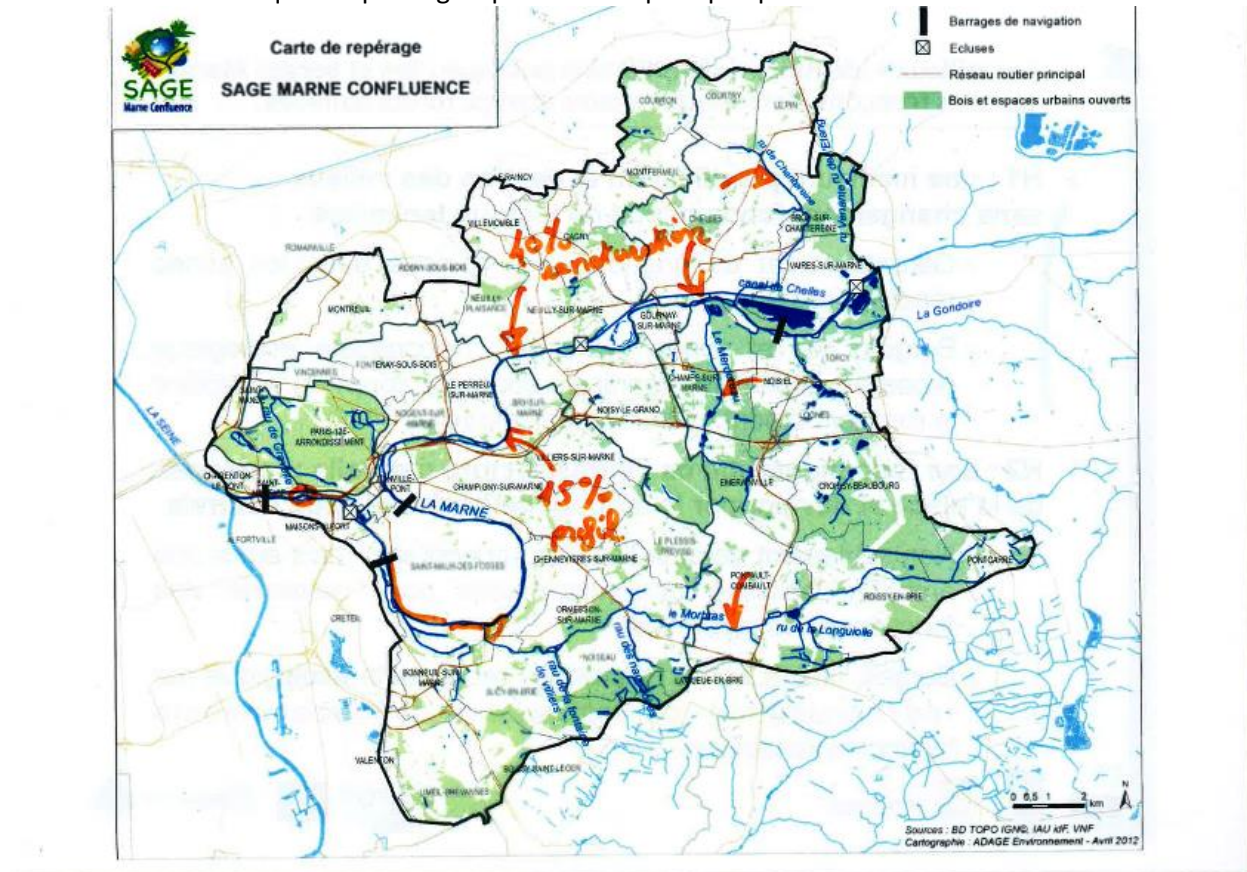
Mais cette planification n'est pas uniquement technique. Elle concerne également la vocation des espaces le long des cours d'eau ou autres milieux :

- elle fixe une stratégie foncière conduite par le SAGE (en mobilisant les financements élevés de l'AESN pour cela), l'objectif étant de préserver sur une bande de 30 m (le long de la Marne seulement ?) là où on le peut encore. Des démolitions, si jugées nécessaires, sont également évoquées.
- elle doit conduire à la définition de zones « NH2O » dans les PLU, à l'instar de ce que fait le CG 77 aujourd'hui (« NTVB », « NZH »).

Cette planification est légitimée par une forte capacité d'expertise présente au sein de la structure, et accompagnée d'un rôle important d'appui, de conseil et d'intervention (étude, travaux et gestion) pour la mettre en œuvre.

Les dispositifs d'intervention

La carte ci-dessous esquissée par le groupe illustre le parti pris planificateur du SAGE :



Outre la préservation des îles, on note un objectif de 40% de linéaire de berges renaturées (végétalisation) sur la Marne et les affluents (comprenant notamment le site du Bec du Canard restauré en ZH et les berges du canal de Chelles) ainsi que 15% du linéaire allant jusqu'à une

restauration du profil en travers. Sur les affluents, ces objectifs sont par ailleurs soutenus par une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) concernant 80% de leur linéaire.

L'image 2030 comprend également la création au sein des zones urbaines d'une « dizaine d'îlots de ressourcement » par acquisition foncière éventuellement soutenue par un droit de préemption, pouvant induire des déplacements de voiries dans le cadre de la restructuration de certains secteurs. Par ailleurs, les chemins de halage sont inscrits dans les documents d'urbanisme.

Gagnants / perdants

Les tensions sont ici essentiellement entre les collectivités, qui voient dans cette image de nombreuses compétences et moyens leur échapper au profit de la structure du SAGE.

Est soulignée la nécessité de conserver des Commissions Thématiques dans la vie du SAGE, pour continuer les échanges.

Analyse à chaud vis-à-vis des enjeux de la CT

L'image traite largement des enjeux de reconquête écologique et, dans une moindre mesure, de protection / restauration des continuités (notamment le long des cours d'eau, étant donné l'objet considéré par le groupe), face aux dynamiques d'artificialisation du territoire. La compatibilité usages / milieux (gestion de la fréquentation) est par contre moins abordée, tout comme la mise en valeur des paysages et la construction d'un sentiment d'appartenance au territoire.

La redécouverte des affluents est abordée via les éléments de planification les concernant, mais peu sur le plan de leur valorisation auprès des populations.

Pour ce qui est de la gouvernance de type « experts à tous les étages » soulignée dans le diagnostic, c'est le problème des « étages » qui est ici réglé, davantage que celui d'une gouvernance d'initiés, entre experts.

Liens aux autres thèmes

Liens mentionnés avec la qualité de l'eau et la gestion du pluvial (l'image comprenant en la matière l'exemplarité de l'État dans la gestion de ses voiries).

Distinction entre usages motorisés et non motorisés (partage du linéaire).

Baignade.

Groupe 2 : Les milieux « identifiés » dans l'action publique H2 : une reconfiguration de l'infrastructure naturelle - redonner de la place et développer la fonctionnalité des milieux

SLOGAN : « POUR DONNER UN SENS A SA VIE, DONNER UN SENS A LA RIVIERE »

Raisonnement général du groupe

L'ambition de cette hypothèse a conduit le groupe à retenir des hypothèses de contexte pour consolider l'image 2030 :

- existence de PLU intercommunaux, et « glissement » de la compatibilité avec le SAGE vers la conformité ;
- sensibilisation du grand public et des élus plus importante en 2030 à la gestion des rivières ;
- simplification et meilleure transparence administrative ;
- effectivité du droit (police de l'eau).

Sur le plan technique, le groupe s'est focalisé sur le transit sédimentaire, conformément à son hypothèse. D'où, à l'écoute du groupe précédent, l'impression exprimée d'avoir finalement été moins ambitieux sur le plan spatial.

Les affluents ont été passés en revue systématiquement dans le groupe, de manière assez analytique (pas forcément de logique globale d'intervention qui se dégage, plutôt des actions concrètes conformes à l'hypothèse).

Logique d'intervention du SAGE qui se dégage : Planification et coordination, expérimentation et sensibilisation - « Donner un sens à sa vie, donner un sens à la rivière»

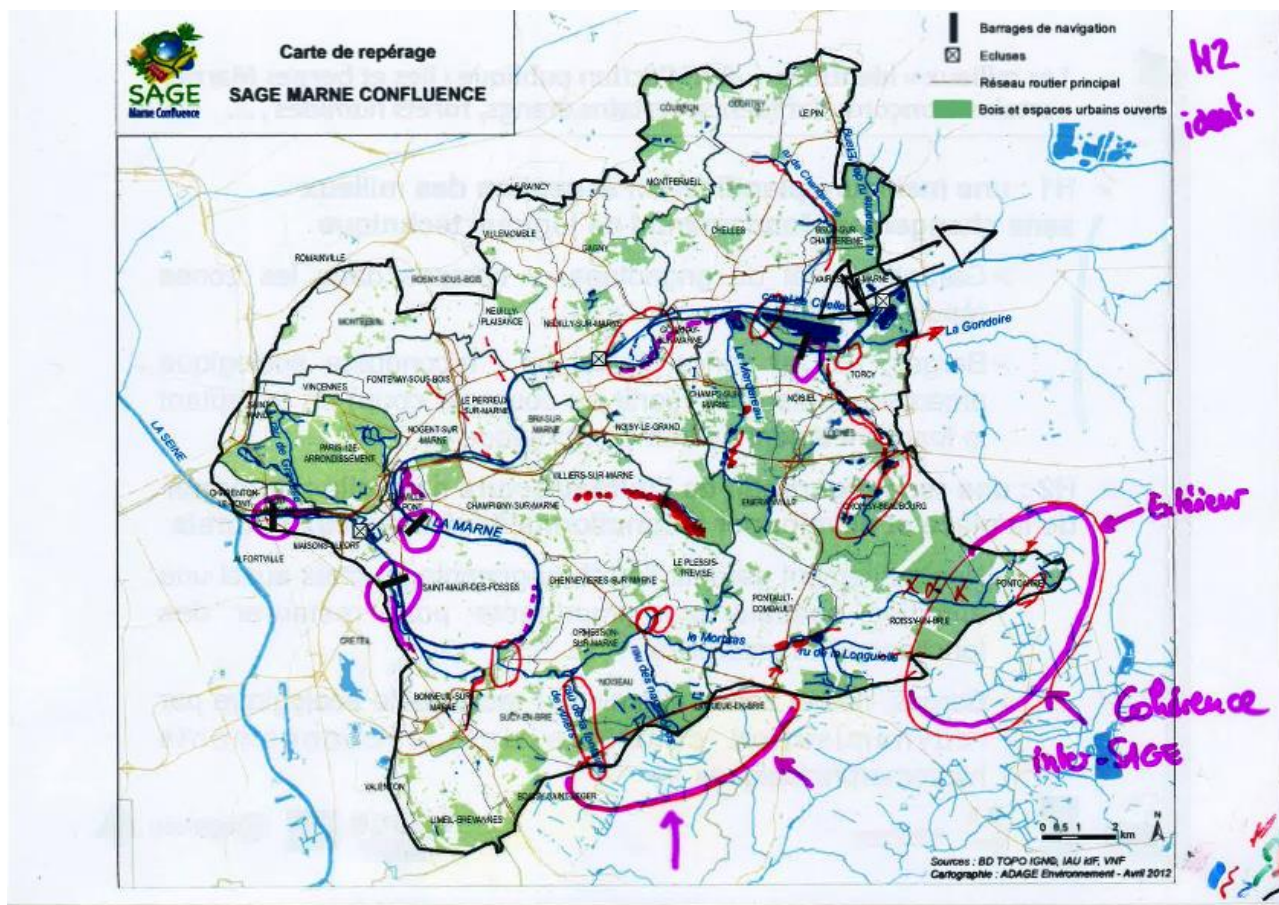
La logique d'intervention diffère selon qu'il s'agit de la Marne ou du reste :

- sur la Marne, idée d'une structure unique directement liée au SAGE, porteuse d'une stratégie globale de restauration, définie sur la base d'une étude fondatrice dégageant les zones d'érosion et d'engraissement et définissant une stratégie en la matière (avec définition de zones test). Cette structure porte une volonté de planification : elle peut, à ce titre, présenter un projet global à l'administration afin d'éviter une multitude de dossiers. Mais cette planification reste relativement souple en laissant une large place à l'expérimentation étant donné les incertitudes techniques (zones tests). Par ailleurs, le rôle de cette structure est également d'accompagner le changement de logique technique par un important effort d'explication et de sensibilisation pour faire accepter de « laisser la rivière bouger ». Cette structure se voit rétrocéder par VNF les berges non navigables, ce qui facilite notamment les expérimentations. Ceci est complété par une stratégie foncière, financée grâce aux aides de l'AESN et soutenue par un droit de préemption.
- pour les affluents, le SAGE s'appuie davantage sur les intercommunalités présentes.

De manière générale, le SAGE s'efforce d'améliorer la qualité de l'action en portant des exigences vis-à-vis de ses partenaires ainsi qu'en coordonnant leurs actions : certification des bureaux d'étude et/ou travail sur les CCTP, guides de bonnes pratiques et formations des services, intégration dans les PLU (pluvial et berges), pression dans le suivi des dossiers police de l'eau. Ces exigences sont accompagnées d'un argumentaire (économique notamment) sur les bénéfices qu'elles visent.

Les dispositifs d'intervention

La carte présentée par le groupe illustre les différentes actions envisagées :



On note :

- les liens à établir avec les autres territoires, au-delà du SAGE (notamment pour la Marne avec l'amont, pour la gestion des grands ouvrages hydrauliques)
- les secteurs faisant l'objet d'expérimentations le long de la Marne (pointillés violet)
- les actions foncières à conduire (en rouge)
- l'équipement de tous les barrages en passes à poissons, les plans de dragage de VNF et de Ports de Paris, en lien avec le fonctionnement d'ensemble du système rivière
- le reméandrage et la restauration en ZH du Bec de Canard
- sur le Morbras et ses affluents, les actions foncières à conduire dans le secteur amont (Pontault, Roissy, Pontcarré)
- sur le ru de Maubuée et du Merdereau, le contournement des étangs par assurer la continuité, la suppression des obstacles sous les autoroutes en agrandissant les buses (travail avec la ville nouvelle)
- sur le ru de Chantereine, objectif de masse d'eau naturelle pour maintenir un haut niveau d'ambition, même si en 2030 la question du siphon sous le canal de Chelles reste à régler
- la volonté d'agir sur les anciens rus (pointillés rouges), sur l'étang du coq.

Gagnant /Perdants

Les tensions à prévoir sont estimées « temporaires », c'est-à-dire plutôt en termes de cheminement : l'enjeu est l'acceptation de la structure unique sur la Marne, et des exigences du SAGE par l'ensemble des partenaires (notamment collectivités). La discussion souligne le rôle pour exercer cette pression des associations, associées au portage du SAGE et jouant de leur liberté de parole pour cela. Dans le même esprit, le maintien des commissions thématiques dans la vie du SAGE est mis en avant.

Le groupe a estimé être un peu « bloqué » sur la question des financements. La contribution de l'EPTB Seine Grands Lacs aux études voire aux postes (de la structure Marne ?) est évoquée. L'idée de développer la compensation par l'offre est également mise en avant comme une source possible de financement du SAGE, dans le cadre de la mise en œuvre du Grand Paris notamment.

Analyse à chaud vis-à-vis des enjeux de la CT

Idem groupe 1, avec une attention plus soutenue à la redécouverte des affluents, sur le plan technique. Plus généralement, l'effort souligné de développer un travail de sensibilisation auprès des élus et du public (cf. le slogan choisi par le groupe) renvoie aussi sans doute à l'enjeu d'appartenance au territoire. On sort, davantage que le groupe 1, d'une gouvernance entre experts institutionnels.

Liens avec les autres commissions

Pluvial notamment.

Synthèse et discussion comparative G1 /G2

H1 = SAGE planificateur, capacité à avoir une taille critique pour être entendu à l'échelle des autres instances et du Grand Paris. Positionnement institutionnel et centralisé, interface également avec les instances supra comme Paris Métropole. Financement et structuration : besoin d'une volonté politique, point aveugle de la réflexion.

H2 = logique technique plus ambitieuse, mais le positionnement du SAGE n'est pas aussi affirmé. Centralisé également mais à l'échelle de la Marne seulement. Plutôt que sur une planification, la logique relève de la boîte à outils. Le SAGE rend intelligent, donne des outils pour l'action mais il ne se substitue pas. Ce positionnement est cohérent avec l'hypothèse, car la logique technique est plus nouvelle et donc plus incertaine quant à ses résultats: on est obligé d'aller vers de la connaissance et de l'expérimentation, d'être davantage dans le « pas à pas », et donc d'avoir une posture institutionnelle un peu plus humble. Fonction d'accompagnement du changement plus nécessaire que dans H1, où l'enjeu est plutôt de faire.

Groupe 3 : Milieux orphelins de l'action publique

H1 : une nature utile et fonctionnelle pour l'eau

SLOGAN : « PRESERVER LA FONCTIONNALITE DES MILIEUX POUR AMELIORER NOTRE CADRE DE VIE »

Raisonnement général du groupe

Le groupe a considéré que le SDRIF et le SRCE étaient mis en œuvre, mais sans supposer que cela réglait tous les problèmes : d'une part en raison d'incohérences possibles entre ces deux documents, d'autre part en raison du niveau de précision cartographique (échelle) de ces documents, pouvant générer des écarts à leur esprit.

Logique d'intervention du SAGE qui se dégage : une reconnaissance institutionnelle pour une capacité d'influence sur les politiques urbaines

La logique qui se dégage ici est proche de celle imaginée par le groupe 1 ci-dessus : une super structure à l'échelle de tout le SAGE (le Syndicat Marne-Confluence) dotée d'une forte expertise technique pour asseoir un rôle essentiel de planification, de conseil et d'appui, mais aussi

d'intervention sur le terrain, et permettant de peser dans les instances dépassant le territoire du SAGE.

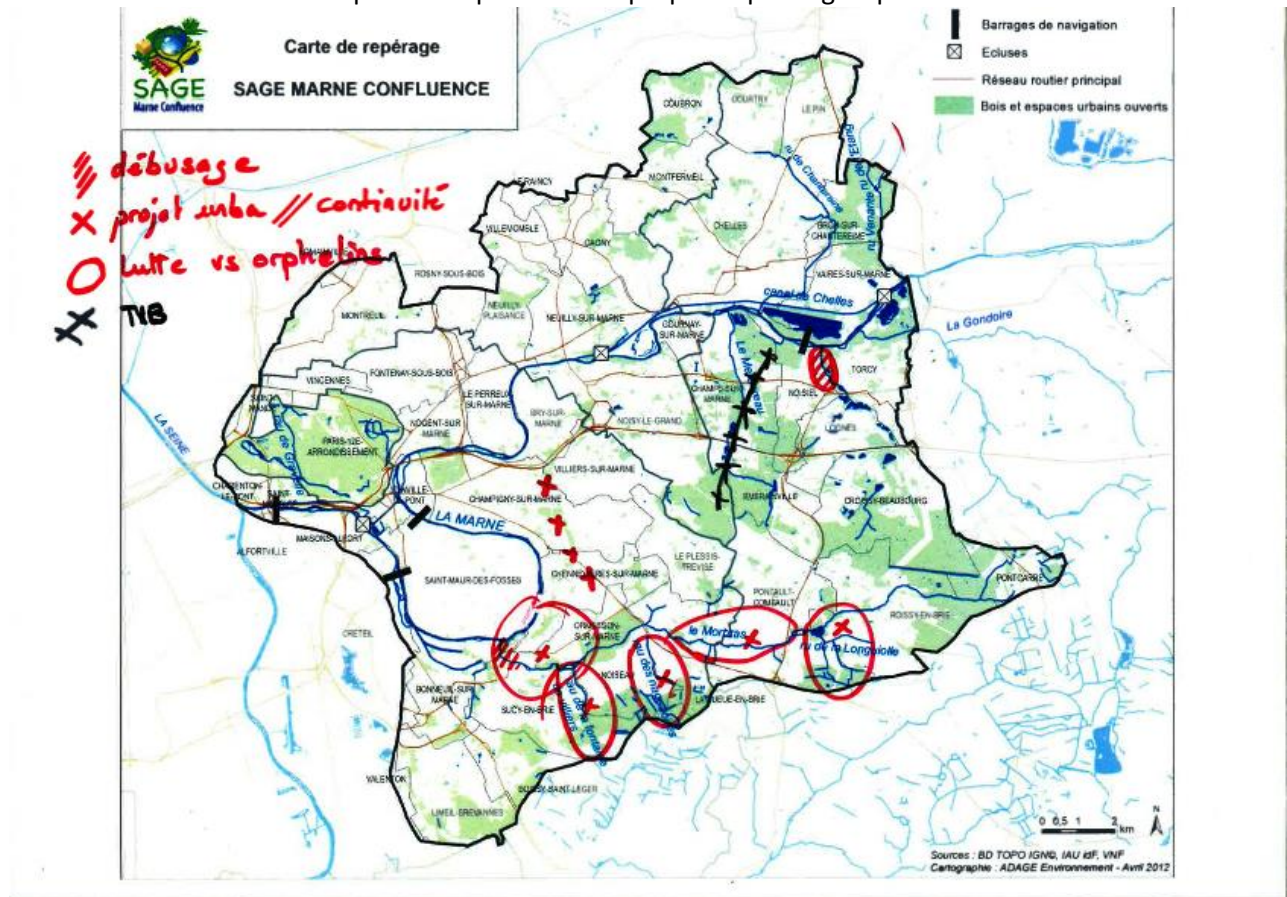
Cependant, des différences significatives apparaissent, en raison sans doute de l'objet « milieux orphelins », plus diffus et nécessitant une articulation plus « offensive » avec la planification urbaine au-delà des linéaires de cours d'eau et grands ensembles connus :

- des compétences dépassant les rivières : ZH, mares agricoles et surtout gestion des ruissellements (lutte contre le ruissellement, traitement, suivi), qui constitue un fondement essentiel dans la légitimité du SAGE (expertise technique) ;
- une reconnaissance institutionnelle accordée à cette structure dans la mise en œuvre du SRCE : avec le SDRIF, il s'agit pour elle d'un outil essentiel pour peser sur les documents d'urbanisme des collectivités (PLU) ;
- une stratégie spatiale comprenant des actions foncières, mais aussi voire surtout une influence forte sur les zonages dans les documents d'urbanisme (ZH, ruissellement, réouverture de Ru) ;
- une logique qui ne repose donc pas seulement sur la mutualisation technique à l'échelle du territoire, mais aussi sur un élargissement technique des compétences, et politique quant à l'influence revendiquée sur la planification urbaine : « Le syndicat doit être fort politiquement pour faire face aux projets et aux incohérences entre SDRIF et SRCE ».

La discussion a par ailleurs montré qu'il y avait débat sur le rôle du SAGE dans les aménagements sur le terrain : maîtrise d'ouvrage généralisée ou seulement sur les opérations pilotes avec assistance à maîtrise d'ouvrage pour le reste ?

Les dispositifs d'intervention

La carte ci-dessous rend compte de la spatialisation proposée par le groupe.



On note en particulier l'ambition concernant les affluents du Morbras, d'intégrer dans des projets de développement urbains les rus et continuités écologiques qu'ils sont susceptibles de recréer à terme, non seulement à travers un rôle d'appui technique (guide de bonnes pratiques à destination des aménageurs, ...) mais aussi une capacité d'influence politique du SAGE (syndicat marne confluence et CLE) pour réserver ces zones dans les PLU (en prévision par exemple d'un débusage à terme) et une stratégie foncière (création de bassins pluviaux, renaturation de berges, débusage...).

Ce type de dispositifs d'action s'applique également sur les autres points indiqués sur la carte (restauration de continuités, débusage, TVB).

Dans tous les cas, les actions sont conduites sur une base de connaissance à établir quant aux ZH diffuses, aux continuités et aux ruissellements sur le territoire.

Par ailleurs, l'outil compensation par l'offre est ici aussi mobilisé pour soutenir ces interventions dans une vision d'ensemble, en tirant ainsi partie du développement du Grand Paris.

Gagnant/ Perdants

Les tensions pointées sont liées à la posture offensive vis-à-vis de l'urbanisme, le soutien étant censé venir des défenseurs des milieux naturels et des usagers bénéficiant d'un cadre de vie amélioré.

Analyse à chaud vis-à-vis des enjeux de la CT

En raison de l'hypothèse considérée, les enjeux continuités et redécouverte des affluents sont particulièrement traités ici.

La légitimité sur laquelle est assise l'intervention du SAGE est, conformément à l'hypothèse, très technique ici. Cependant, elle est relayée par le politique : on n'est donc plus seulement entre experts de l'eau (l'expertise s'est élargie à eau X urbanisme) et est soutenue par une forte reconnaissance institutionnelle et politique (le moyen d'obtenir cette reconnaissance restant un point aveugle de la réflexion...).

Liens avec les autres commissions

Pluvial.

Groupe 4 : Milieux orphelins de l'action publique

H2 : Répondre à une demande de nature, aux attachements locaux

SLOGAN : « L'EAU C'EST LA VIE – ÊTRE SAGE C'EST LA VIE »

Raisonnement général du groupe

Le groupe s'est montré résolument optimiste quant à l'encadrement général du développement urbain d'une part, des politiques de l'eau d'autre part. Grand Paris, SDRIF, SRCE voient leurs principes vertueux portés par les services et politiques qui les ont en charge. Concernant la police de l'eau, elle est effective.

Ces conditions préalables ont été jugées indispensables pour que les objectifs du SAGE soient atteints et que celui-ci puisse apporter sa plus-value telle que décrite ci-dessous.

Logique d'intervention du SAGE qui se dégage : l'opérationnel participatif

Le SAGE s'appuie ici sur différents axes:

- l'existence d'un « pôle eau », sorte de comité de pilotage à l'échelle du SAGE, rassemblant élus et société civile, dont la différence avec la CLE est d'être plus opérationnel : il s'agit de faire régulièrement le bilan des actions conduites localement et d'organiser le travail de la structure porteuse ;
- des ateliers participatifs (sortes de conseils de quartiers dévolus à l'eau et aux milieux aquatiques), animés avec le SAGE et permettant de travailler avec les citoyens, pour accompagner de façon opérationnelle et participative les grandes politiques (SRCE, plan paysage, ...);

- un travail important de communication et de conseil, notamment auprès des aménageurs mettant en œuvre les projets (Grand Paris, ...).

La plus-value du SAGE est donc ici dans l'opérationnel, la mise en œuvre, dans une fonction d'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès des collectivités : il s'agit, par la participation, de rendre possibles et plus pertinentes la mise en œuvre des politiques « descendantes », mais aussi de faire remonter, vers le « pôle eau », les initiatives pouvant voir le jour dans les ateliers participatifs. Le SAGE joue également un rôle de facilitateur, notamment dans la recherche de financements.

Les dispositifs d'intervention

Le caractère très décentralisé et participatif du SAGE tel qu'il est ici pensé explique que ne se dessine pas nettement un « plan » d'ensemble des interventions envisagées. Des exemples cependant d'objectifs :

- rendre l'eau plus visible en milieu urbain : réouverture de rus, éco quartiers, noues, ...
- séparation des bassins et du lit des cours d'eau
- acquisition de berges (avec dispositif tel que PRIF) ;
- gestion de la fréquentation des sites naturels locaux, sans exclure des sanctuarisations totales (sensibilisation des habitants).

Gagnant/ Perdants

Tension entre intérêt collectif et intérêts particuliers. Le rôle du SAGE est précisément de rendre tangible, par la participation auprès des « particuliers », l'intérêt collectif qui exige des efforts de leur part.

Analyse à chaud vis-à-vis des enjeux de la CT

Ce groupe maximise la sortie du mode de gouvernance « experts à tous les étages » : les maîtres mots sont ici terrain et participation, loin de la « techno-structure ». L'hypothèse fondamentale est cependant que les politiques descendantes sont rigoureuses quant au traitement des enjeux « sectoriels »...

SYNTHESE COMPARATIVE A CHAUD

Dans le groupe 1 : Légitimité technique, ingénieur qui planifie sur l'eau et les milieux aquatiques. Unifie les compétences, agit. Plus-value d'emblée planificatrice et opérationnelle.

Dans le groupe 3 : Ressemble au premier, très centralisateur et planificateur, légitimité technique. Mais plutôt qu'ingénieur de l'eau, gardien de l'eau : volonté de planifier l'occupation du sol en lien avec l'eau, on s'aventure en dehors du domaine de l'eau. Beaucoup plus de tensions car on prétend modifier l'occupation du sol, et toucher à un autre domaine qu'est l'urbanisme.

Dans le groupe 2 : logique expérimentale ; SAGE innovateur. On invente des outils. On donne une boîte à outils à des maîtres d'ouvrages locaux.

Dans le groupe 4 : On est dans la dentelle. On invente au fur et à mesure. L'opérationnel participatif comme levier d'innovation.